

JUGEMENT D'ORCHIDEES

Pourquoi ?

Comment ?

Pourquoi juger les orchidées ?

- Améliorer les connaissances
- Diffuser des objectifs de qualité
- Améliorer le niveau lors des expositions
- Augmenter l'intérêt des amateurs et des professionnels pour présenter les meilleurs spécimens
- Favoriser la place de l'orchidophilie française à l'international
- Créer des réseaux nationaux et internationaux
- Participer aux expositions internationales

Comment juger les orchidées ?

- Une formation initiale longue (3 ans)
- Un maximum de pratique lors des expositions
- Une formation théorique orientée entièrement vers le jugement
- Beaucoup de travail personnel
- Du travail en groupe lors des séances de formation
- Si possible, une pratique correcte de l'anglais et des termes techniques
- Un investissement sur la durée de la formation initiale

Comment juger les orchidées ?

- Un examen à la fin de la formation initiale
- Deux années de statut probatoire en cas de succès
- Un engagement à juger régulièrement et si possible à l'international
- Un engagement dans la formation des futurs juges
- L'engagement de donner des conférences, séminaires ou de rédiger des articles
- Le tout sans bénéfice direct

Programme de la formation

- Année 1 :
 - Généralités
 - Jugement de stands (théorie et lors des expos)
 - Formation théorique sur le jugement, les systèmes existants, la nomenclature
 - Apprendre à lire et à rédiger des compte-rendus de jugement
 - Maîtrise des termes techniques en français
 - Les termes techniques en anglais
- Année 2
 - Formation théorique au jugement sur table
 - Jugement des genres principaux (Phalaenos, Paphios, Cattleyas, Dendros, Odontos...)
 - Jugement lors des expos et sur table
 - Mémoire de milieu de cycle
- Année 3
 - Analyses de cas spécifiques
 - Perfectionnement
 - Préparation à l'examen final

Organisation pratique

- Environ une séance par mois, soit une dizaine de séances annuelles
- Participation à des expos aussi souvent que possible
- Visite de collections
- Travail personnel et en groupe lors des séances et entre les séances

Modalités administratives et pédagogiques

- Être inscrit à la SFO, FFAO ou SNHF
- Cotisation supplémentaire de 20 € par an pour la section orchidées de la SNHF (frais de fonctionnement, organisation...)
- Présence au maximum de séances de formation (au minimum 7/10) en particulier lors des séances pratiques
- Travail personnel à fournir régulièrement
- Engagement lors des séances, participation, volonté d'apprendre

Evaluation

- Contrôle continu lors des séances, travail personnel, participation
- Mémoires de mi-cycle (quelques pages sur un sujet choisi avec le formateur)
- Examen final commun aux différents centres de formation, lors d'une expo assez importante de préférence